



Ville de
Kingersheim

Affichage relatif à la publicité des actes

conformément à l'ordonnance n°2021-13101 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

Information aux habitants

Liste des délibérations examinées lors du Conseil municipal du Mercredi 28 septembre 2022 à 18h30

(Convocation envoyée le 21 septembre 2022)

Sous la présidence du M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, OUROUH Nabil, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, MAYORAL Caroline, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, QUARTUCCI Luca, HEYER Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

NAMUR Céline a donné procuration à GERRER Valérie
UNTEREINER Patrick a donné procuration à CHÉRAY Michel
FRITTOLINI Claudia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
ACHA Giulia a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
REITH Caroline a donné procuration à RICHE Laurent
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal,
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Fabrice Karr, DGS

Numéros des délibérations du Conseil municipal examinées

AFFAIRES GENERALES

Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 2. Information au Conseil municipal : point de rentrée de l'activité municipale

Le Conseil municipal est informé.

Point 3. Mise en conformité du Règlement Intérieur du Conseil municipal avec les dispositions de la réforme des règles de publicité, d'entrées en vigueur et de conservation des actes applicables au 1er juillet 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 4. Bus France Services : convention de partenariat avec le Centre socio-culturel Lavoisier-Brustlein

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 5. Demandes de subvention auprès de m2A – Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

MARCHES PUBLICS

Point 6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 euros HT : période du 1er janvier au 30 juin 2022

Le Conseil municipal est informé.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Point 7. Dénomination de voirie – opération Terre Ad Vitam

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 8. Intégration des voiries et autres espaces dans le domaine public du lotissement Terre Ad Vitam

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 9. Taxe d'Aménagement de la zone 1 AUd du PLU

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 10. Dénomination de voirie – opération résidences Tival

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 11. Intégrations des voiries, réseaux et espaces verts dans le domaine public – quartier Tival II

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 12. Mainlevée d'un droit de résolution rue du Château

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 13. Périmètre de requalification urbaine

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 14. Convention d'information foncière

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 15. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Richwiller

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 16. Vente de logements locatifs sociaux

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

SERVICES TECHNIQUES

Point 17. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil municipal est informé.

Point 18. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour la cité Fernand Anna – SOGEST

Le Conseil municipal est informé.

Point 19. Présentation du rapport d'activités 2021 du Territoire d'Energie Alsace

Le Conseil municipal est informé.

RESSOURCES HUMAINES

Point 20. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 21. Mutuelle des agents : participation de l'employeur

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 22. Recrutement d'un apprenti

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Point 23. Signature d'une convention de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération.

Le Maire
Laurent Riche



Les délibérations sont tenues à disposition au secrétariat général de la mairie.